	
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 26.07.2017
	Date d'impression: 02.01.2018
	Numéro de la FDS: R0517049
Valvoline™ LHM PLUS	Version: 1.3
VE15900	

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée. - SDSGHS\_BE

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ LHM PLUS

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Huile hydraulique

<p><b>1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>  Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline  Wieldrechtseweg 39  3316 BG Dordrecht  Pays-Bas  +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec le CSR local</p> <p>SDS@valvoline.com</p>	<p><b>1.4 Numéro d'appel d'urgence</b>  +1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou appeler le SAMU en composant le 070/245.245</p> <p><b>Informations sur le produit</b>  +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec le CSR local</p>
---	---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger par aspiration, Catégorie 1

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 26.07.2017

Date d'impression: 02.01.2018

Numéro de la FDS: R0517049

Valvoline™ LHM PLUS

Version: 1.3

VE15900

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
**Intervention:**  
 P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 NE PAS faire vomir.  
 P331  
**Stockage:**  
 P405 Garder sous clef.  
**Élimination:**  
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:  
 huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement  
 Huile minérale blanche

### 2.3 Autres dangers

**Conseil supplémentaire**

Pas d'information disponible.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
huiles lubrifiantes	72623-86-0	Asp. Tox.1; H304	>= 70,00 - <


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 26.07.2017

Date d'impression: 02.01.2018

Numéro de la FDS: R0517049

Valvoline™ LHM PLUS

Version: 1.3

VE15900

(pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement	276-737-9		80,00
Huile minérale blanche	8042-47-5 232-455-8 01-2119487078-27-xxxx	Asp. Tox.1; H304	>= 40,00 - < 50,00
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0 204-881-4 01-2119565113-46-xxxx	Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 0,50 - < 1,00
phénol isopropylé, phosphate (3:1)	68937-41-7	Repr.2; H361 STOT RE2; H373 Aquatic Chronic1; H410	>= 0,50 - < 1,00

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Des premiers secours ne sont pas normalement nécessaires.  
Cependant, il est recommandé de nettoyer les zones exposées en les lavant avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Appeler un médecin.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2017

Date d'impression: 02.01.2018

Numéro de la FDS: R0517049

Valvoline™ LHM PLUS

Version: 1.3

VE15900

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes** : Les signes et les symptômes d'exposition à ce matériau par inhalation, ingestion et/ou absorption à travers la peau, peuvent inclure :
- troubles de l'estomac ou des intestins (nausées, vomissements, diarrhée)
- Risques** : Une aspiration aiguë de grandes quantités de produit chargé d'huile peut provoquer une grave pneumonie par aspiration. Les patients qui aspirent ces huiles devraient être suivis pour surveiller le développement de séquelles à long terme. Une aspiration répétée de petites quantités d'huile minérale peut donner lieu à une inflammation chronique des poumons (c'est-à-dire, pneumonie lipidique), qui peut progresser en une fibrose pulmonaire. Les symptômes sont souvent subtils et les changements radiologiques semblent pires que les anomalies cliniques. Occasionnellement, une toux persistante, une irritation des voies respiratoires supérieures, un essoufflement en cas d'effort, une fièvre et des expectorations hémopto#ques se produisent. Il est peu probable qu'une exposition par inhalation à des aérosols d'huile en dessous des limites actuelles d'exposition professionnelle provoquent des anomalies pulmonaires. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement** : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Eau pulvérisée
  - Mousse
  - Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
  - Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés** : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant** : Si le produit est chauffé à une température plus élevée que


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 26.07.2017

Date d'impression: 02.01.2018

Numéro de la FDS: R0517049

Valvoline™ LHM PLUS

Version: 1.3

VE15900

la lutte contre l'incendie : son point d'éclair, il produira des vapeurs suffisantes pour supporter la combustion. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager sur le sol et s'enflammer par la chaleur, les veilleuses, d'autres flammes et sources d'ignition aux endroits près du point de libération.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone  
Hydrocarbures  
Chlorure d'hydrogène gazeux

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**
**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.  
Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 26.07.2017

Date d'impression: 02.01.2018

Numéro de la FDS: R0517049

Valvoline™ LHM PLUS

Version: 1.3

VE15900

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
 Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour  
 l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**
**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
 Ne pas fumer.  
 Le récipient vide est dangereux.  
 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
 Équipement de protection individuel, voir section 8.  
 Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
 Ne pas fumer pendant l'utilisation.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 26.07.2017

Date d'impression: 02.01.2018

Numéro de la FDS: R0517049

Valvoline™ LHM PLUS

Version: 1.3

VE15900

**8.1 Paramètres de contrôle**
**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Huile minérale blanche	8042-47-5	VLE 8 hr (Brouillard)	5 mg/m3 Brouillard	BE OEL
		VLE 15 min (Brouillard)	10 mg/m3 Brouillard	BE OEL
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	VLE 8 hr (vapeur et aérosol)	2 mg/m3 vapeur et aérosol	BE OEL

**8.2 Contrôles de l'exposition**
**Mesures d'ordre technique**

Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) de ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des normes d'exposition (le cas échéant) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Portez des lunettes contre les éclaboussures s'il y a possibilité que des matériaux soient pulvérisés ou éclaboussent les yeux.

Protection des mains

Remarques : Caoutchouc nitrile

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:  
Vêtements étanches  
Chaussures de sécurité

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : liquide

Couleur : vert


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 26.07.2017

Date d'impression: 02.01.2018

Numéro de la FDS: R0517049

Valvoline™ LHM PLUS

Version: 1.3

VE15900

Odeur	:	Donnée non disponible
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	Non applicable
Point de fusion/point de congélation	:	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	:	> 200 °C
Point d'éclair	:	125 °C
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure	:	non déterminé
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	env. 0,84 gcm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	215 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible




**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 26.07.2017

Date d'impression: 02.01.2018

Numéro de la FDS: R0517049

Valvoline™ LHM PLUS

Version: 1.3

VE15900

Viscosité, cinématique : 18 mm<sup>2</sup>/s (40 °C)

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

**10.4 Conditions à éviter**
Conditions à éviter : chaleur excessive  
Exposition au soleil.
**10.5 Matières incompatibles**
Matières à éviter : Fer  
acier  
Acides forts  
Oxydants forts
**10.6 Produits de décomposition dangereux**
Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone et monoxyde de carbone  
Hydrocarbures  
Chlorure d'hydrogène gazeux

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation  
Contact avec la peau  
Contact avec les Yeux  
L'ingestion


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 26.07.2017

Date d'impression: 02.01.2018

Numéro de la FDS: R0517049

Valvoline™ LHM PLUS

Version: 1.3

VE15900

**Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): &gt; 5.000 mg/kg

**Composants:**
**Mineral Oil:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 50.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
 Evaluation: Non classé comme ayant une toxicité aiguë en cas d'absorption cutanée dans les classifications SGH.

**Composants:**
**BUTYLATED HYDROXY TOLUENE:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 6.000 mg/kg  
 Méthode: OCDE ligne directrice 401  
 BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
 Evaluation: Non classé comme ayant une toxicité aiguë en cas d'absorption cutanée dans les classifications SGH.  
 Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

**Composants:**
**PHENOL ISOPROPYLATED PHOSPHATE:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): &gt; 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 10.000 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Résultat: Pas d'irritation de la peau

**Composants:**

:

Résultat: Pas d'irritation de la peau

**Mineral Oil:**

Résultat: Pas d'irritation de la peau


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 26.07.2017

Date d'impression: 02.01.2018

Numéro de la FDS: R0517049

Valvoline™ LHM PLUS

Version: 1.3

VE15900

**BUTYLATED HYDROXY TOLUENE:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

**PHENOL ISOPROPYLATED PHOSPHATE:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Remarques: Irritation ou lésion de l'œil peu probables.

**Composants:**

:

Résultat: Pas d'irritation des yeux

**Mineral Oil:**

Résultat: Pas d'irritation des yeux

**BUTYLATED HYDROXY TOLUENE:**

Espèce: lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Légère irritation passagère

**PHENOL ISOPROPYLATED PHOSPHATE:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**
**BUTYLATED HYDROXY TOLUENE:**

Evaluation: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**PHENOL ISOPROPYLATED PHOSPHATE:**

Type de Test: Dosage dans les ganglions lymphatiques locaux

Espèce: Souris

Evaluation: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode: OCDE ligne directrice 429


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 26.07.2017

Date d'impression: 02.01.2018

Numéro de la FDS: R0517049

Valvoline™ LHM PLUS

Version: 1.3

VE15900

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**
**BUTYLATED HYDROXY TOLUENE:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
 Espèce utilisée pour le test: Salmonella typhimurium  
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
 Résultat: négatif

**PHENOL ISOPROPYLATED PHOSPHATE:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
 Espèce utilisée pour le test: Salmonella typhimurium  
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
 Résultat: négatif

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**
**PHENOL ISOPROPYLATED PHOSPHATE:**

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la  
 - Evaluation fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**
**PHENOL ISOPROPYLATED PHOSPHATE:**

Voies d'exposition: Ingestion  
 Organes cibles: Glande surrénale  
 Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

**Toxicité par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Composants:**
**Mineral Oil:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 26.07.2017

Date d'impression: 02.01.2018

Numéro de la FDS: R0517049

Valvoline™ LHM PLUS

Version: 1.3

VE15900

**Information supplémentaire**
**Produit:**

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1 Toxicité**
**Composants:**

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): Estimé 0,199 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Remarques: QSAR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 0,48 mg/l  
 Durée d'exposition: 48 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,053 mg/l  
 Durée d'exposition: 42 jr  
 Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)  
 Type de Test: Essai en dynamique

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

phénol isopropylé, phosphate (3:1)

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,6 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Type de Test: Essai en statique

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,0 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna): 1,5 mg/l  
 Durée d'exposition: 48 h  
 Type de Test: Essai en statique


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 26.07.2017

Date d'impression: 02.01.2018

Numéro de la FDS: R0517049

Valvoline™ LHM PLUS

Version: 1.3

VE15900

NOEC (Daphnia magna): 1,0 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les algues : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,31 mg/l  
 Point final: Inhibition de la croissance  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,0031 mg/l  
 Durée d'exposition: 33 jr  
 Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
 Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,0415 mg/l  
 Durée d'exposition: 21 jr  
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
 Type de Test: Essai en dynamique

**12.2 Persistance et dégradabilité**
**Composants:**

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
 Biodégradation: 4,5 %  
 Durée d'exposition: 28 jr  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 301C

Elimination physico-chimique : Remarques: Le produit peut être dégradé par des procédés abiotiques, par exemple procédés chimiques ou photolytiques.

phénol isopropylylé, phosphate (3:1)

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
 Biodégradation: 17,9 %  
 Durée d'exposition: 28 jr  
 Méthode: OCDE ligne directrice 301D


**12.3 Potentiel de bioaccumulation**
**Composants:**

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,17 (21 °C)

phénol isopropylylé, phosphate (3:1)

Coefficient de partage: n- : log Pow: 4,9 - 5,2

		Page: 15
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 26.07.2017
		Date d'impression: 02.01.2018
		Numéro de la FDS: R0517049
Valvoline™ LHM PLUS		Version: 1.3
VE15900		

octanol/eau

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

#### 12.6 Autres effets néfastes

##### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

##### 14.1 Numéro ONU

**ADR:** Marchandise non dangereuse

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:** Marchandise non dangereuse

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:** Marchandise non dangereuse

**RÈGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES**

**DANGEREUSES (IMDG):** Marchandise non dangereuse

**RID:** Marchandise non dangereuse


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 26.07.2017

Date d'impression: 02.01.2018

Numéro de la FDS: R0517049

Valvoline™ LHM PLUS

Version: 1.3

VE15900

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR: Marchandise non dangereuse

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:** Marchandise non dangereuse

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:** Marchandise non dangereuse

**RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES**
**DANGEREUSES (IMDG):** Marchandise non dangereuse

RID: Marchandise non dangereuse

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR: Marchandise non dangereuse

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:** Marchandise non dangereuse

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:** Marchandise non dangereuse

**RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES**
**DANGEREUSES (IMDG):** Marchandise non dangereuse

RID: Marchandise non dangereuse

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR: Marchandise non dangereuse

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:** Marchandise non dangereuse

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:** Marchandise non dangereuse

**RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES**
**DANGEREUSES (IMDG):** Marchandise non dangereuse

RID: Marchandise non dangereuse

**14.5 Dangers pour l'environnement**

ADR: Non applicable

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:** Non applicable

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:** Non applicable

**RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES**
**DANGEREUSES (IMDG):** Non applicable


RID: Non applicable

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

non applicable

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**



		Page: 17
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 26.07.2017
		Date d'impression: 02.01.2018
		Numéro de la FDS: R0517049
Valvoline™ LHM PLUS		Version: 1.3
VE15900		

Type de navire: non applicable  
Codes de danger: non applicable  
Catégorie de polluants: non applicable

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.  
Non applicable

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont pas sur la liste canadienne DSL et ont des limites quantitatives annuelle

AICS N'est pas en conformité avec l'inventaire


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 26.07.2017

Date d'impression: 02.01.2018

Numéro de la FDS: R0517049

Valvoline™ LHM PLUS

Version: 1.3

VE15900

ENCS	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TSCA	Pas dans l'inventaire TSCA

**Inventaires**

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (USA)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Donnée non disponible


**RUBRIQUE 16: Autres informations**
**Information supplémentaire**

Date de révision: 26.07.2017

**Texte complet pour phrase H**

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
<b>H400</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.


Autres informations : Les renseignements fournis dans ce document sont réputés précis mais rien ne garantit qu'ils proviennent de la société ou non. Il est recommandé aux destinataires de vérifier à l'avance si les renseignements sont actuels, valides et adéquats pour leur situation personnelle. La présente fiche technique a été élaborée par le service de la sécurité et de la santé d'Valvoline (+31 (0)78 654 3500).

	
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 26.07.2017
	Date d'impression: 02.01.2018
	Numéro de la FDS: R0517049
Valvoline™ LHM PLUS	Version: 1.3
VE15900	

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité  
Données internes d'Valvoline, y compris les rapports d'essais propres et parrainés  
La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être, mais pas nécessairement sont utilisés dans cette fiche de données de sécurité :

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels (American Conference of Industrial Hygienists)  
IEB : Indice d'exposition biologique (Biological Exposure Index, BEI)  
CAS : Chemical Abstracts Service (une division d'American Chemical Society).  
CMR : Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (Carcinogenic, Mutagenic or Toxic for Reproduction)  
CExx : Concentration Effective de xx  
FG : Qualité alimentaire (Food Grade)  
GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals)  
H-statement : Communication des dangers (Hazard Statement)  
IATA : Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association).  
IATA-DGR : Règlement sur les matières dangereuses (Dangerous Goods Regulation) de l' « Association internationale du transport aérien » (International Air Transport Association).  
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)  
ICAO-TI (ICAO) : Instructions techniques (Technical Instructions) de l'« Organisation de l'aviation civile internationale » (« International Civil Aviation Organization »)  
Clxx : Concentration Inhibitive pour xx d'une substance (ICxx)  
IMDG : Réglementation internationale du transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)  
ISO : Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization)  
CMxx : Concentration Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LCxx)  
DMxx : Dose Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LDxx)  
logPow : coefficient de partage octanol-eau  
N.O.S. : Non spécifiés autrement (N.S.A.)  
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques (OECD)  
VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle (Occupational Exposure Limit, OEL)  
PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique  
PEC : Concentration prédite avec effet (Predicted Effect Concentration)  
PEL : Limites d'exposition admissibles (Permissible Exposure Limits)  
PNEC : Concentration prédite sans effet (Predicted No Effect Concentration)  
PPE : Équipement de protection individuelle (Personal Protective Equipment)  
P-Statement : Énoncé de précaution (Precautionary Statement, P-statement)  
STEL : Limite d'exposition de courte durée (Short-term exposure limit)  
STOT : Toxicité pour un organe cible spécifique (Specific Target Organ Toxicity)  
VLE : Valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value, TLV)  
MP : Moyenne pondérée (Time-weighted average, TWA)  
vPvB : Très persistante et très bioaccumulable (Very Persistent and Very Bioaccumulative)  
WEL : Niveau d'exposition professionnelle (Workplace Exposure Level)

		Page: 20
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 26.07.2017
		Date d'impression: 02.01.2018
		Numéro de la FDS: R0517049
Valvoline™ LHM PLUS		Version: 1.3
VE15900		

ABM : Classe de pollution des eaux pour les Pays-Bas  
 ADNR : Accord pour le transport des marchandises dangereuses sur le Rhin  
 ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.  
 CLP : Classification, étiquetage et emballage (Classification, Labelling and Packaging)  
 CSA : Évaluation de la sécurité chimique (Chemical Safety Assessment)  
 CSR : Rapport de la sécurité chimique (Chemical Safety Report)  
 DNEL : Dose dérivée sans effet (Derived No Effect Level).  
 EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances).  
 ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)  
 REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals)  
 RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
 Phrase R Phrase de risque  
 Phrase S : Phrase de sécurité  
 WGK : Classe de pollution des eaux pour l'Allemagne